

## GRÈVES DE 1995.

(Dette de la Sécu en 1995: 230 milliards de francs)

1945: Début de la sécurité sociale: les salariés sont couverts pour trois\* risques: "maladie" (assurance), "vieillesse" (retraite/ pension) et <problèmes de> "famille" (allocations)

1958: Création des centres hospitalo-universitaires

1967: Ordonnances de la sécurité sociale: représentation égale du patronat et des syndicats dans les conseils d'administration des trois\* caisses nationales désormais distinctes

1982: Retraite à 60 ans (instituteurs et postiers au tri: retraite à 55 ans; policiers, gardiens de prison: à 50 ans; conducteurs de train : à 50 ans, autres cheminots: à 55 ans; RATP: à environ 53 ans; EDG/GDF: à 55 ans quand leur travail est coté "insalubre"; Clercs de notaire: à 55 ans pour les femmes, à 60 ans pour les hommes; mineurs: à 55 ans)

12-12-1995: Au quatorzième jour de la grève, 2 millions de personnes manifestent (de nouveau) contre le plan Juppé. Le 23-12-1995 ou plus tard ils ont obtenu gain de cause sur deux points notamment:

1. accélération de la mise en oeuvre de l'accord entre les partenaires sociaux sur des préretraites en contre-partie d'embauches
2. ouverture du contrat initiative-emploi aux jeunes en grande difficulté
3. le gel du contrat de plan de la SNCF
4. 900 millions de plus aux universités
4. allègement de la réforme fiscale.

1995: Il y a 19 régimes d'assurance-maladie (agriculteurs, travailleurs indépendants...) et 538 régimes de retraite (non-salariés, exploitants agricoles, régimes complémentaires...)

Les régimes spéciaux de retraite, dont la plupart sont devenus déficitaires, sont au nombre de 17:

1. fonctionnaires de l'Etat
2. fonctionnaires territoriaux et hospitaliers
3. Ouvriers de l'Etat dans les arsenaux
4. SNCF
5. EDF
6. GDF
7. Banque de France
8. Comédie-Française
9. Chambre de commerce et d'industrie de Paris
10. Opéra National de Paris
11. Port autonome de Strasbourg
12. Marins (secteur privé)
13. (Clercs et employées de notaires)
14. Mineurs (secteur privé)
15. Agents de la Caisse de Sécurité Sociale des mineurs
16. Personnel du Sénat
17. Personnel de l'Assemblée Nationale

Le gouvernement a fait savoir qu'il ne remettrait pas en cause les régimes spéciaux, ni envisage de les aligner sur le régime général. "Les agents du service public (EDF, SNCF, La Poste, France Télécom...) conserveront leur statut."

99,5 % des personnes résidant en France sont maintenant couvertes par l'assurance-maladie. Les retraités ont, en moyenne, un niveau de vie équivalant à celui des actifs, même si de nombreuses personnes, souvent les très âgées et les veuves, disposent de pensions très modestes. (Les prestations familiales sont au nombre de 25 !)

Le système français a ceci de particulier -et de coûteux- qu'il a toujours adapté ses ressources (=les cotisations) à ses dépenses (=prestations) et non pas inversement. La rigueur salariale et le chômage ont mis les ressources de la Sécu en danger.

Pour faire face à l'endettement grandissant, on va introduire un "régime universel" d'assurance maladie (projet de loi). D'autres mesures:

- Les maires ne seront plus, de droit, président du conseil d'administration de l'hôpital de leur commune
- Suppression des élections: les représentants des salariés dans les caisses ne seront plus élus par les assurés sociaux mais désignés par les syndicats.
- La cotisation maladie des retraités, beaucoup moins importante, jusqu'ici, sera augmentée
- On planche sur des "coups de gomme" à donner à la prise en charge médicale: introductions des tickets modérateurs, suppression de certains remboursements
- Le forfait hospitalier journalier passe de 55 francs à 70 francs, le taux directeur des dépenses hospitalières est réduit de 3,8 % à 2,1 pour 1996
- Création d'agences régionales chargées de répartir entre les hôpitaux les crédits alloués par le gouvernement
- Chaque assuré devra avoir un carnet médical
- La carte d'assuré social portera la photo de l'intéressé
- Les revalorisations tarifaires seront conditionnelles et temporaires

- Les fonctionnaires devront, à terme, cotiser quarante ans pour avoir une retraite à taux plein (au lieu de trente sept an et demi) comme les salariés du privé.
- L'Etat mettra en place un système d'épargne-retraite (capitalisation) dans lequel le salarié accumule un capital qui lui sera versé, sous forme d'une rente mensuelle, lorsqu'il sera à la retraite (projet de loi)
- Les allocations familiales seront soumises à l'impôt sur le revenu à partir de 1997, mais le gouvernement a prévu de revoir, avant, le barème de l'impôt sur le revenu
- Réforme des cotisations patronales: leur assiette sera diversifiée par l'intégration, notamment, de la notion de valeur ajoutée
- Transfert des cotisations maladie des salariés: elles basculeront progressivement sur la CSG (contribution sociale généralisée, créée en 1991) dont l'assiette sera élargie (projet de loi). Mais on la rendra-t-on probablement déductible.
- Création d'une caisse d'amortissement de la dette sociale: elle disposera pour l'essentiel du produit du Remboursement de la Dette Sociale (RDS) à instituer pour treize ans au taux de 0.5 %. Ce RDS sera assis sur tous les revenus, avec des exceptions (ordonnance)
- Des mesures pour rééquilibrer les comptes 1996-1997 et une réforme hospitalière feront aussi l'objet d'ordonnances.
- Report de la prestation autonomie: cette allocation destinée aux personnes âgées dépendantes est reportée au 1er janvier 1997
- Augmentation de la cotisation maladie des retraités imposables et des chômeurs indemnisés au-dessus du SMIC (de 1.4 % à 3.8 % en deux ans)

Comme le gouvernement Juppé déplore que les Français ne consomment pas assez, il a annoncé le 30-1-1996 les mesures suivantes:

- Épargne: Le livret A (80 % des Français) et livret bleu verront leur taux réduit à 3.5 % (mais les intérêts acquis échapperont au RDS). Le LEP (livret d'épargne populaire) destiné aux contribuables qui paient peu d'impôts est plafonné à 4.75 % (maximum 40 000 Frs), ainsi que le "premier livret jeune", pour les 12-25 ans (maximum 10 000 Frs)
- Consommation: Une réduction d'impôts sera accordée à ceux qui doivent payer des intérêts relatifs aux prêts à la consommation
- Immobilier: L'amortissement des immeubles locatifs pourra être accéléré et des allègements judiciaires sont prévus pour des déficits fonciers.
- Entreprises: Une majoration du coefficient d'amortissement dégressif sera mise en place

Au total, les nouveaux prélèvements sur les ménages atteindront près de 100 milliards en 1996. Le RDS pourrait attendre le mois de mars 1996 pour permettre à la France de rester en deçà du maximum de 60 % du PIB imposé par le traité européen.

58,3 milliards de francs proviendraient du relèvement de 18,6 % à 20,6 % du taux normal de la TVA, 12 milliards de la majoration de l'impôt sur les sociétés, 1,8 milliard de la majoration des droits de consommation sur les tabacs. Les mesures fiscales pour 1996 apporteront 10.6 milliards (dont les revenus des capitaux mobiliers et des assurance-vie, et la fiscalité grandissante pesant sur les carburants). Finalement, les prélèvements du plan "Sécu" atteindront 41 milliards de francs supplémentaires.

Les événements de fin d'année étaient précédés par des mouvements de grève dans le milieu étudiant, notamment dans les villes de province de Rouen, Metz et Pau. Bientôt, dans une cinquantaine de facultés, on réclame "des profs, des crédits et des locaux". Mais contrairement à 1968, les étudiants ne songent pas à ébranler les fondements d'un système qui est pourtant mal en point. Côté rendement: un étudiant sur quatre abandonne après une première année l'université, moins des deux tiers avaient une chance d'accéder au deuxième cycle (=après deux ans d'études). Pour les séries technologiques, la situation est bien pire: autour de 25 % franchissent la barrière du premier cycle. Le chômage accru, même pour les jeunes diplômés, incite, paradoxalement, ceux qui souffrent de l'absence d'"élan et d'espoir" à allonger la durée de leurs études ou à s'engager dans des formations générales a priori sans débouchés.

Citation de gréviste (34 ans, non-syndiqué, à la RATP): "Ça fait deux générations à qui on demande de se serrer la ceinture. Et pour quels résultats ? Pour voir le chômage se répandre, des emplois à 2 500 balles partout. Et il faudrait toujours tout accepter. Ce sera ça, la société pour nos enfants ?"